

# ATELIERS D'ARTS PLASTIQUES

## liste de matériel obligatoire

### cours primaires, collèges, lycées // année 2019-2020

☛ **Chaque élève doit apporter son matériel à chaque cours.**

☛ **Il est impératif de noter le nom de votre enfant sur chaque matériel.**

Toutes les fournitures collectives telles que papiers divers, gouaches, encres, peintures, etc... sont fournies par la Ville.

1 crayon de bois HB

1 crayon de bois 2H

▶ 1 stylo encre noir à pointe fine (Ex : pilot V.ball 0,5 mm noir)

▶ 1 gomme

▶ 1 taille crayon

▶ 1 stick de colle 21gr

▶ 1 règle graduée 30 cm

▶ 1 paire de ciseaux

▶ 12 crayons de couleur en bois

▶ 1 pochette de feutres

▶ 4 pinceaux : 1 gros n° 16 ou 18

1 moyen n° 10 ou 12

1 petit n° 4 ou 6

1 petit n° 2

▶ 2 brosses plates souples : 1 moyenne n° 10 ou 12

1 petite n° 4 ou 6

▶ 1 carton à dessin 52 x 67 cm (raisin)

▶ 1 pot pour l'eau [pot de yaourt, gobelet plastique, etc.]

→ Les pots en verre ne sont pas autorisés.

▶ **1 vieux tablier ou vieux vêtement manches longues**

▶ Plusieurs chiffons, indispensables, tout au long de l'année

→ Si vous avez des chiffons à nous donner, ils nous seront très utiles.

**Reprise des cours les mardi 3 et mercredi 4 septembre 2019**